

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Colette Parent

<https://www.cadre21.org/membres/3e4375770680d6e1de6f81f5>

Date d'obtention : 2024-11-04 15:53:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord rencontrer la personne qui dénonce, la rassurer et remplir la grille d'évaluation

Il faut ensuite rencontrer l'élève impliqué en tant que «victime» et la rassurer et remplir la grille d'évaluation

S'il y a d'autres élèves impliqués, les rencontrer et remplir la grille d'évaluation

Vérifier si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant ou criminel, selon les facteurs cités dans la trousse, avant de rencontrer l'instigateur.

Si c'est jugé de nature malveillante, saisir le téléphone de l'instigateur pour s'assurer de cesser la propagation des images et appeler les policiers qui prendront en charge le reste de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que plusieurs facteurs peuvent influencer l'utilisation de la trousse, selon la collaboration ou non des personnes impliquées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie sur la récolte d'informations dans la grille d'évaluation qui peuvent être gênantes pour la personne impliquée, car celle-ci pourrait se sentir jugée et être très mal à l'aise.